



**RETURN BIDS TO :  
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

RCMP-GRC  
Bid Receiving/Réception des soumissions  
Attention : Steve Lafontaine  
Mail Stop/Arrêt postal 15  
73 chemin Leikin drive  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

**SOLICITATION  
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE  
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Commentaire : — Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

<b>Title – Sujet</b> Formation standard en premiers soins, en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau C et en défibrillation externe automatisée (DEA)		<b>Date</b> Le 01/04/2019
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation:</b> <b>201804422/A</b>		<b>Amendment No. – No. de la modification:</b> 01
<b>Client Reference No. — No. De Référence du Client</b>		
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin</b>		
<b>At/à :</b>	1400	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
<b>On/le :</b>	22/04/2019	
<b>F.O.B. – F.A.B</b>	<b>GST – TPS</b>	<b>Duty – Droits</b>
<b>Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services</b>		
<b>Directives :</b>		
<b>Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à</b> Steve Lafontaine		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b> 613-843-6306		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Delivery Required – Livraison exigée</b>		<b>Delivery Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :</b>		
<b>Telephone No. – No. de téléphone</b>		<b>Facsimile No. – No. de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
<b>Signature</b>		<b>Date</b>



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

## **QUESTIONS ET REPONSES**

Question 1 : Je travaille sur la réponse à votre demande de proposition citée ci-dessus. J'ai une question concernant la section suivante :

9.2.2 Fournir tout équipement audiovisuel nécessaire à la prestation de la formation, ce qui comprend, sans s'y limiter : un ordinateur, un projecteur et un écran pour chaque salle de formation. Si aucun appareil électronique n'est utilisé pour donner la formation, l'entrepreneur est chargé de fournir tout le matériel nécessaire à la prestation de la formation, comme des tableaux de papier, des photocopies, des instruments d'écriture, etc.

Question : vous dites que l'entrepreneur devra fournir un ordinateur, un projecteur et un écran. Ces articles sont plutôt encombrants pour les formateurs en secourisme et RCR qui doivent les fournir, en plus de tout le matériel requis pour la formation. Nos organisations ont des moniteurs munis d'un ordinateur et d'une clé USB qui contiennent tout leur matériel audiovisuel, comme des vidéos et des présentations PowerPoint. Habituellement, ces appareils sont branchés aux écrans et aux projecteurs qui sont déjà installés dans les salles de formation des clients. Est-ce qu'un ordinateur portable et une clé USB seront suffisants pour se brancher à l'écran et au projecteur de la GRC, ou devons-nous aussi fournir ces articles?

Merci de nous accorder votre temps.

Réponse 1 : Si nous exigeons que vous apportiez votre équipement audiovisuel, c'est parce que, dans certains cas, les salles ou les emplacements ne sont munis que d'un écran. De plus, le matériel venant de l'extérieur ne doit pas être connecté à l'équipement de la GRC qui est connecté au réseau.

Bien que je comprenne que l'équipement puisse être encombrant et ne pas être nécessaire pour tous les cours, l'entrepreneur doit être en mesure de satisfaire à cette exigence.

## **MODIFICATIONS A L'INVITATION**

1. À la section 2.1, Instructions, clauses et conditions uniformisées, SUPPRIMER :  
« Insérer : 200 jours » et INSÉRER :  
« Insérer : 240 jours »
2. À l'annexe A, Énoncé des travaux, 1. Objectifs, SUPPRIMER entièrement et INSÉRER :

### **OBJECTIFS**

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a besoin des services d'une organisation spécialisée dans la formation standard en premiers soins, en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau C et en défibrillation externe automatisée (DEA) (ci-après appelée « formation »). L'organisation doit fournir des



formateurs qualifiés pour enseigner les techniques de formation les plus récentes conformément aux lois et dispositions réglementaires en matière de premiers soins, conformément à la partie XVI du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* (*Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*).  
<https://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-86-304/index.html>

Étant donné que la GRC est une organisation policière, la formation offerte aux participants **doit être axée sur les agents de police et répondre à leurs besoins en matière de sécurité des agents et de responsabilités des premiers intervenants**. Même si tous les participants ne seront pas des policiers, il s'agit du domaine d'intérêt principal.

3. À l'annexe A, Énoncé des travaux, 2.1.1, SUPPRIMER entièrement et INSÉRER :

Avoir l'autorisation du ministère du Travail, conformément à la partie XVI du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* (RCSST) (<http://laws-lois.justice.gc.ca/eng/regulations/SOR-86-304/index.html>), d'offrir des programmes de premiers soins (par. 16.12[2]) et être un prestataire de services énumérés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario.

4. À l'annexe A, Énoncé des travaux, 2.1.3, SUPPRIMER ce qui suit :

Offrir, sur demande, la formation en question sous la forme d'un cours complet de deux jours ou d'un cours de recyclage d'un jour en français ou en anglais, qui répond aux besoins des policiers, pour le nombre de séances indiqué à la section 6 du présent document (calendrier); les dates seront déterminées par le chargé de projet.

5. À l'annexe A, Énoncé des travaux, 11. Annulation ou replanification, SUPPRIMER entièrement et INSÉRER :

## **11. ANNULATION OU REPLANIFICATION**

11.1 Tout cours peut être annulé ou reporté en tout ou en partie par le chargé de projet en donnant un avis écrit à l'entrepreneur au moins cinq (5) jours civils avant la date de début du cours. Le Canada n'aura aucuns frais à payer pour une telle annulation ou un tel report.

11.2 Si le chargé de projet annule une formation sans donner un préavis d'au moins cinq (5) jours civils, l'entrepreneur sera rémunéré pour la formation annulée en fonction du nombre minimum de participants multiplié par le taux applicable précisé à l'annexe B – Base de paiement.

Le nombre de participants pourrait n'être connu que lors de la journée où la formation doit avoir lieu. L'entrepreneur doit s'assurer d'avoir suffisamment de matériel en main pour le nombre maximum possible de participants. L'entrepreneur sera rémunéré en fonction du nombre de participants multiplié par le taux applicable précisé à l'annexe B — Base de paiement. Dans l'éventualité où une formation comptait moins de participants que le nombre minimum, l'entrepreneur sera rémunéré en fonction du nombre minimum de participants.

6. À l'Annexe B, SUPPRIMER entièrement et INSÉRER :

## **ANNEXE B :**

### **BASE DE PAIEMENT**



Le prix sera un prix ferme, tout compris, par participant pour la formation, soit pour un cours d'une journée de recyclage, soit pour un cours complet de deux jours.

Le nombre estimé de participants par cours est d'un minimum de six jusqu'à un maximum de dix-huit.

Le nombre estimé de cours complets de deux jours pour la durée initiale du contrat est de 18 au minimum et de 24 au maximum. Pour chaque période d'option, le nombre estimé de cours est d'un minimum de 12 jusqu'à un maximum de 24.

Le nombre estimé de cours de recyclage par période contractuelle (période initiale et toute période d'option) est d'un minimum de zéro (0) et d'un maximum de six.

Période initiale — de l'attribution du contrat à un an plus tard	Prix ferme, tout compris, par participant (A)	Nombre estimé de cours (B)	Nombre estimé de participants (C)	Sous-total (A x B x C = D)
Cours complet de deux jours	_____ \$	24	18	_____ \$
Cours d'une journée de recyclage	_____ \$	6	18	_____ \$
Sous-total				_____ \$
Taxes				_____ \$
<b>Coût total estimé — période initiale</b>				_____ \$ (D1)
<b>Période d'option 1 : à déterminer</b>				
Cours complet de deux jours	_____ \$	24	18	_____ \$
Cours d'une journée de recyclage	_____ \$	6	18	_____ \$
Sous-total				_____ \$
Taxes				_____ \$
<b>Coût total estimé — période d'option 1</b>				_____ \$ (D2)
<b>Période d'option 2 : à déterminer</b>				
Cours complet de deux jours	_____ \$	24	18	_____ \$
Cours d'une journée de recyclage	_____ \$	6	18	_____ \$



Sous-total				_____ \$
Taxes				_____ \$
<b>Coût total estimé — période d'option 2</b>				_____ \$ (D3)
<b>Période d'option 3 : à déterminer</b>				
Cours complet de deux jours	_____ \$	24	18	_____ \$
Cours d'une journée de recyclage	_____ \$	6	18	_____ \$
Sous-total				_____ \$
Taxes				_____ \$
<b>Coût total estimé — période d'option 3</b>				_____ \$ (D4)
<b>Période d'option 4 : à déterminer</b>				
Cours complet de deux jours	_____ \$	24	18	_____ \$
Cours d'une journée de recyclage	_____ \$	6	18	_____ \$
Sous-total				_____ \$
Taxes				_____ \$
<b>Coût total estimé — période d'option 4</b>				_____ \$ (D5)

Le prix estimatif total de la soumission sera calculé comme suit :

**D1 + D2 + D3 + D4 + D5 = Valeur totale de la soumission financière**

Remarque : Le nombre maximal de cours prévus dans le tableau de la méthode de paiement est fourni à des fins d'évaluation seulement et ne représente pas un engagement de la part du Canada et l'utilisation future des services décrits dans l'appel d'offres par le Canada ne sera pas conforme à ces estimations.

### **Débours**

Les débours (photocopies, frais de bureau, appels téléphoniques, etc.) sont compris dans le coût tout compris par participant. Tous les produits livrables sont destination FAB et les droits de douane canadiens sont compris, le cas échéant.



**Frais de déplacement et d'hébergement**

Il n'y a aucune disposition dans ce contrat pour les frais de déplacement et d'hébergement.

7. À l'annexe D, Critères obligatoires, SUPPRIMER M3 et M4 entièrement et INSÉRER :

Critères obligatoires n°	Critères	Respectés	Non respectés	Justification
3	Les formateurs proposés doivent fournir une copie de leur curriculum vitæ démontrant qu'ils ont donné un minimum de 24 cours de formation standard de deux (2) jours en premiers soins, en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau C et en défibrillateur externe automatisé (DEA) au cours des cinq (5) dernières années et fournir les éléments suivants pour chaque cours : 1. Nom de l'organisation 2. Date à laquelle la formation a été donnée 3. Personne-ressource 4. Numéro de téléphone ou adresse courriel de la personne-ressource			
4	Le soumissionnaire doit fournir une copie des curriculums vitæ des formateurs proposés (maximum de cinq) démontrant qu'ils ont donné un minimum de cinq (5) fois une formation standard de deux (2) jours en premiers soins, en RCR et en DEA à au moins un (1) service de police au cours des deux (2) dernières années et doit fournir les renseignements suivants pour chaque cours : 1. Nom du service de police 2. Date à laquelle la formation a été donnée 3. Nom de la personne-ressource au sein du service de police 4. Numéro de téléphone ou adresse courriel de la personne-ressource			



8. À l'annexe D, Critères obligatoires, AJOUTER M5 comme suit :

Critères obligatoires n°	Critères	Respectés	Non respectés	Justification
5	<p>Le soumissionnaire doivent fournir une référence démontrant qu'ils ont donné une formation standard en premiers soins, en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau C et en défibrillateur externe automatisé (DEA) pour un minimum de deux (2) clients (services de police) au cours des cinq (5) dernières années. Les renseignements suivants doivent être fournis :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Nom de l'organisation</li><li>2. Date à laquelle la formation a été donnée</li><li>3. Personne-ressource</li><li>4. Numéro de téléphone ou adresse courriel de la personne-ressource</li><li>5. Documents provenant des ressources proposées confirmant la déclaration suivante :</li></ol> <p>___ Oui, le soumissionnaire a offert les services décrits ci-dessus à mon organisation.</p>			

9. Veuillez SUPPRIMER complètement le contenu de la case « L'invitation prend fin » sur la page couverture de la demande de propositions et le REMPLACER par :

Solicitation Closes - L'invitation prend fin  
at - à 14 h, HAE  
on - le 22 avril 2019 – RÉVISÉE

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**